

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 3A/2023/4303/174 du 3 janvier 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société HILBERT SA l'exploitation d'un palan de la marque VYNCKIER/MW TOOLS, du type HNRK1T, avec le numéro de construction 2303310280 à Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen ;
- l'arrêté N° 3A/2023/4298/174 du 3 janvier 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société HILBERT SA l'exploitation d'un portique de la marque VYNCKIER/MW TOOLS, du type PTLK1, avec le numéro de construction XAD 2305 0902 0011 à Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen ;
- l'arrêté N° 3A/2023/4277/174 du 3 janvier 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société HILBERT SA l'exploitation d'un palan de la marque DRAKKAR, du type 15323, avec le numéro de construction 2021/91726 à Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.


Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Andres Castro  
Secrétaire communal f.f.